



La rédaction de Loudéac

loudeac@letelegramme.fr

6 rue du Docteur-Lecomte

Facebook : Le Télégramme Loudéac-Rostrenen

Pays de Rostrenen

MAËL-CARHAIX

La mairie dit « non » au projet éolien à Keroguïou

Suite à la réunion du groupe Galileo Énergies Nouvelles concernant le projet éolien à Maël-Carhaix, la commune a précisé son point de vue : une opposition ferme au projet et un manque de considération ont été évoqués.

● Les réactions n'ont pas tardé après la réunion de mardi 2 décembre au soir à laquelle les habitants de Maël-Carhaix avaient été invités par les représentants du groupe Galileo Énergies Nouvelles porteur du projet éolien à Parc Banel.

La mairie se positionne

Par la voix de Rolande Le Borgne, maire et Raymond Barré, adjoint, rencontrés ce jeudi 4 décembre matin, la commune a précisé sa position : « Face à l'urgence énergétique, la mairie avait en 2022, en responsabilité, autorisé l'étude d'implantations d'éoliennes en limite des communes de Maël-Carhaix, Paule et Le Moustoir. En septembre de la même année le prix de gros de l'électricité était monté en flèche. On se souvient d'ailleurs, rappelle Raymond Barré, des factures adressées aux entreprises non protégées par les boucliers énergé-



La commune avait demandé la pose de panneaux au printemps sur la toiture de l'école publique.

tiques. » C'est vrai que lors de la délibération du 2 septembre 2022, le conseil autorisait la société Quénéa située à Carhaix à faire réaliser les études de terrain mais tout en précisant que cela n'engageait pas la commune sur la réalisation future du projet.

50 m de plus que celles de Kergrist Moëlou

« À cette date, ajoutent les élus, la mairie n'a reçu que très peu d'informations probantes sur le sujet et le premier document technique ne lui est parvenu que le 7 novembre 2025. Il s'avère, disent-ils que la société porteuse de projet n'a jamais tenu compte des observations de la mairie et s'obstine à vouloir passer en force. » Les deux

appuient sur le fait que des éoliennes de 200 m ont une hauteur largement supérieure à celle, par exemple, de Kergrist-Moëlou dont les 150 m avaient déjà été jugés trop hautes par la Préfecture.

Raymond Barré signale au passage que « la commune répond autrement à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets nécessaires à la transition énergétique notamment par le solaire (toiture, sols, ombrières), le bois et la méthanisation pour la totalité de la commune. Dans le même temps il est bien de préciser que l'éolien est exclu de la nouvelle cartographie ZAENR (Zone d'accélération des énergies renouvelables) ».